

Ville de Rennes
DFCP-SBC

(Séance du 24 juin 2019)

DCM 2019-0273 - Finances - Comptes de gestion pour l'exercice 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 18 juin 2019, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 04 sous la présidence de Mme Appéré, Maire (M. Sémeril est désigné Président de 21 h 17 à 21 h 19). Elle est interrompue de 17 h 08 à 17 h 47, de 20 h 04 à 20 h 38 et est levée à 00 h 15.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire (jusqu'à 21 h 17 et à partir de 21 h 19) ; M. Sémeril, Mme Briéro, M. Berroche, Mme Rault, M. Bourcier, Mme Debrouse, MM. Hervé, Le Bougeant, Mme Bougeard, M. Careil, Mme Marchandise-Franquet (jusqu'à 20 h 04 et à partir de 20 h 52), M. Chardonnet, Mme Krüger, M. Goater, Mme Noisette, M. Lahais, Mme Rousset, adjoints ; MM. Léziart, Le Gargasson, Ech-Chekhchakhi (à partir de 18 h 34), Guillotin, Puil, Mme Eglizeaud, M. Maho-Duhamel, Mmes Marie (à partir de 17 h 13), Robert (de 17 h 43 à 22 h 25), M. Besnard (jusqu'à 20 h 04), Mmes Pellerin (à partir de 20 h 43), Phalippou (jusqu'à 22 h 03), M. Morel, Mme Letourneux, MM. Hamon, Jégou, Mmes Faucheux, Andro (à partir de 18 h 12), Rougier (jusqu'à 22 h 38), Sohier, MM. Nadesan, Theurier, Pommier (à partir de 17 h 30), M. Tual, Mme Salaün, MM. Bongart (à partir de 17 h 54), Pelle (de 17 h 17 à 21 h 43), Le Brun (jusqu'à 20 h 04 et de 21 h 04 à 00 h 08), Cressard, Mme de Villartay (à partir de 17 h 54), M. Plouvier (jusqu'à 22 h 25), Mmes Dhalluin, Bouvet (de 17 h 13 à 00 h 04), M. Guiguen, Mmes David, de Bergevin, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Briand représentée par Mme Bougeard, M. Le Moal représenté par M. Chardonnet, Mme Robert représentée par M. Léziart (jusqu'à 17 h 43 – rapport 169 et à partir de 22 h 25 – rapports 190 à 278), M. Besnard représenté par Mme Briéro (à partir de 20 h 38 – rapports 273 à 278), Mme Pellerin représentée par M. Bongart (de 17 h 54 à 20 h 43 – rapports 170 et 234), Mme Phalippou représentée par M. Hamon (à partir de 22 h 03 – rapports 182 à 278), Mme Condolf-Férec représentée par Mme Andro (à partir de 18 h 12 – rapports 170 à 278), Mme Rougier représentée par M. Theurier (à partir de 22 h 38 – rapports 217 à 278), Mme Daunis représentée par M. Puil, M. Caron représenté par Mme David, Mme Rolandin représentée par Mme de Bergevin, Mme de Villartay représentée par Mme Dhalluin (jusqu'à 17 h 54 – rapport 169), M. Plouvier représenté par M. Le Brun (de 22 h 25 à 00 h 08 – rapports 190 à 262), M. Zougagh représenté par M. Cressard.

ABSENTS sans procuration de vote : Mme Appéré (a quitté la salle de 21 h 17 à 21 h 19 pour le vote du compte administratif – rapports 273 et 274), Mme Marchandise-Franquet (de 20 h 38 à 20 h 52), M. Ech-Chekhchakhi (jusqu'à 18 h 34 – rapport 169), Mme Marie (jusqu'à 17 h 13 – rapport 169), Mme Pellerin (jusqu'à 17 h 54 – rapport 169), Mme Condolf-Férec (jusqu'à 18 h 12 – rapport 169), Mme Andro (jusqu'à 18 h 12 – rapport 169), M. Pommier (jusqu'à 17 h 30 – rapport 169), M. Bongart (jusqu'à 17 h 54 – rapport 169), M. Pelle (jusqu'à 17 h 17 – rapport 169 et à partir de 21 h 43 – rapports 263 à 278), M. Plouvier (à partir de 00 h 08 – rapports 264 à 278), Mme Bouvet (jusqu'à 17 h 13 – rapport 169 et à partir de 00 h 04 – rapports 261 à 278), M. Le Brun (de 20 h 38 à 21 h 04 et à partir de 00 h 08 – rapports 264 à 278).

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 169, 170, 234, 273, 274, 263, 171 à 233, 235 à 262, 264 à 272, 275 à 278.

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 est adopté.

M. Hervé :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission finances et administration générale :

Rapport,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31, dispose que l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du Trésorier Principal Municipal, sauf règlement définitif. L'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif et sur le compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir adopter la délibération ci-après relative aux comptes de gestion des budgets suivants :

Budget principal
Production Energie Photovoltaïque
ZAC Lorient/Saint-Brieuc
ZAC Atalante Villejean
ZAC Atalante Champeaux
Service Extérieur des Pompes Funèbres
ZAC Clémenceau
ZAC Mac Mahon
ZAC de la Madeleine
ZAC Général de Gaulle
ZAC Plaisance
ZAC Porte de Saint-Malo
ZAC Brasserie Saint-Hélier
ZAC Secteur Sauvrais
ZAC Armorique
ZAC Blosne-Est
ZAC Normandie Saumurois
Lotissement Victor Rault
ZAC Ilôt de l'Octroi
ZAC Landry Châteaugiron

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne la totalité du budget principal et des budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Sous la présidence de M. Sémeril, désigné par le Conseil municipal,

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 13 abstentions (Groupe Alternance 2020).

*
* * *

Le débat relatif à cette délibération est inséré dans le document « Séance publique du 24 juin 2019 – Transcription des débats ».

Affiché le : 28 juin 2019
